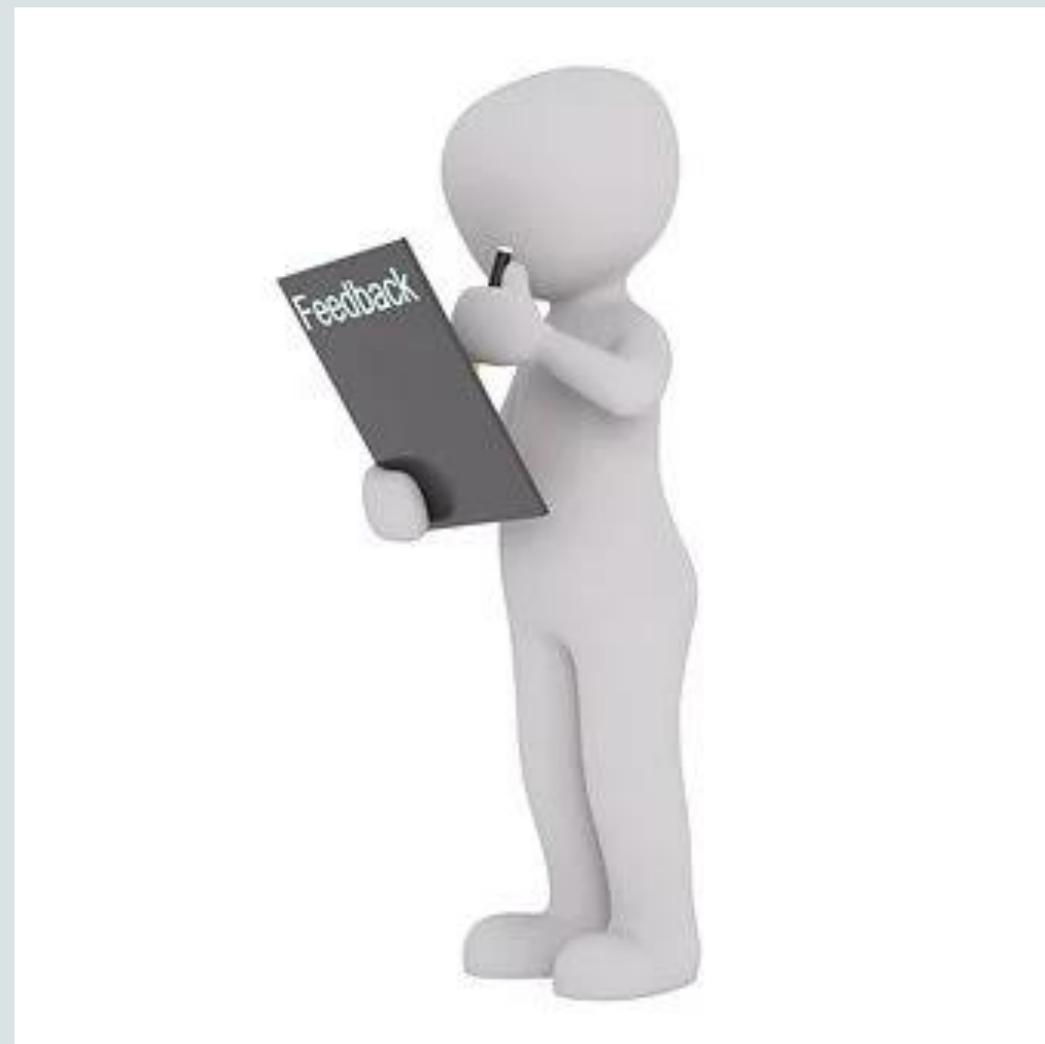


Politique d'évaluation de l'École internationale Saint-François-Xavier



L'École internationale Saint-François-Xavier présente dans cette section sa politique d'évaluation afin de créer une culture axée sur l'apprentissage et le développement continu. Elle est basée sur la *Loi sur l'instruction publique*, le *Programme de formation de l'école québécoise* du ministère de l'Éducation, la *Progression des apprentissages*, le *Cadre d'évaluation des apprentissages*, la *Politique sur l'évaluation des apprentissages en formation générale à l'enseignement primaire et secondaire* du Centre de services scolaire de Kamouraska et Rivière-du-Loup ainsi que sur les documents de références de l'IB relatifs à l'évaluation.



Principes de l'IB

« L'établissement scolaire met en œuvre et revoit une politique d'évaluation qui clarifie sa philosophie de l'IB en matière d'apprentissage et d'évaluation des élèves ». (391-05-0100)

« Dans sa politique d'évaluation, l'établissement scolaire indique l'ensemble des exigences imposées par l'IB, et présente la manière dont il respecte ces exigences ». (0301-05-0200)

« Dans sa politique d'évaluation, l'établissement décrit les droits et les responsabilités de tous les membres de la communauté scolaire et indique clairement ce qui constitue une bonne pratique d'évaluation ». (0301-05-0300)

« L'établissement scolaire veille à ce que des ressources, des processus et du matériel de soutien appropriés soient mis en place pour garantir une évaluation valide et juste ». (0301-05-0400)

« Dans sa politique d'évaluation, l'établissement décrit l'importance de l'évaluation pour l'apprentissage et le développement continu ». (0301-05-0500)

(Organisation du Baccalauréat International, 2020).





Philosophie de l'évaluation



L'équipe-école de l'École internationale Saint-François-Xavier croit que l'évaluation joue un rôle essentiel dans le parcours scolaire des élèves. En effet, elle permet de soutenir ces derniers de façon efficace et réfléchie pour les amener à développer des compétences et à acquérir des connaissances.

De ce fait, elle a une importance majeure dans tout le processus d'apprentissage des élèves. En plus d'être utilisée pour guider les apprentissages, l'évaluation sert également à guider l'enseignement. Pour ce faire, les enseignants de l'école recueillent constamment de l'information et analysent les données recueillies afin de bien orienter leurs pratiques pédagogiques. Les activités d'apprentissage que nous réalisons avec les élèves vont nous fournir des informations sur les connaissances, les savoir-faire et la compréhension conceptuelle des élèves. Ces éléments nous permettront ensuite de faire des évaluations formatives ou sommatives.

Les évaluations

- **Évaluation formative**

- Buts :
- Permettre à l'enseignant de recueillir des informations qui seront utilisées pour planifier les étapes suivantes dans le processus d'apprentissage.
- Aider les enseignants et les élèves à découvrir ce que les élèves savent et ce qu'ils sont capables de faire.
- Favoriser l'apprentissage tout en fournissant des rétroactions régulières et fréquentes.

(Organisation du Baccalauréat International, 2007).

- **Évaluation sommative**

- Buts :
- Permettre à l'enseignant et à l'élève de faire le point sur la compréhension de ce dernier. L'évaluation sommative sera donc réalisée à la fin du processus d'enseignement et d'apprentissage.
- Permettre à l'enseignant d'orienter et de cibler l'apprentissage de l'élève et l'enseignement.
- Utilisée pour établir si les élèves ont bien compris l'idée maîtresse.
- Permettre d'amener les élèves à agir.

(Organisation du Baccalauréat International, 2007).

Caractéristiques d'une évaluation efficace

Pour arriver à bien évaluer les élèves, nous sommes soucieux de prendre en compte les caractéristiques d'une évaluation efficace : authenticité, clarté et spécificité, diversité, priorité donnée au développement, collaboration, interaction et rétroactions visant des proactions.



Caractéristiques	Explications
Authenticité	Nous désirons utiliser des évaluations authentiques puisque nous trouvons important qu'elles aident les élèves à établir des liens avec le monde réel pour favoriser l'implication.
Clarté et spécificité	Nous désirons que les évaluations soient claires et spécifiques afin qu'elles incluent des objectifs d'apprentissage fixés, les critères de réussite et le processus suivi par les élèves pour apprendre.
Diversité	Les évaluations doivent être diversifiées afin de faire appel à des différentes stratégies et des outils adaptés aux objectifs poursuivis afin de donner un portrait complet de l'apprentissage de chaque élève.
Priorité au développement	Nos évaluations priorisent le développement puisqu'elles se concentrent sur les progrès de chaque élève.
Collaboration	Nos évaluations tiennent compte de la collaboration puisqu'elles font participer les enseignants et les élèves à l'élaboration et au processus de l'évaluation.
Interaction	Les évaluations prennent en compte les interactions étant donné qu'elles incluent des dialogues continus et itératifs sur l'apprentissage.
Rétroactions visant des proactions	Nous considérons qu'il est important que les enseignants fournissent aux élèves des rétroactions sur les apprentissages actuels afin de bien identifier ce qui sera nécessaire pour soutenir les apprentissages futurs.

(Organisation du Baccalauréat International, 2018).

Les quatre dimensions de l'apprentissage

Lorsqu'ils évaluent, les enseignants de l'École internationale Saint-François-Xavier tiennent compte des quatre dimensions de l'évaluation soit le contrôle de l'apprentissage, la consignation de l'apprentissage, la mesure de l'apprentissage et le compte rendu de l'apprentissage.

Le tableau suivant présente bien les différentes dimensions, les stratégies et les outils d'évaluation utilisés.

Dimensions	Définition	Stratégies utilisées	Outils utilisés
Le contrôle de l'apprentissage	Cette étape sert à vérifier « la progression de l'apprentissage par rapport à des critères de réussite et à des objectifs d'apprentissage personnel » (Organisation du Baccalauréat International, 2018).	<ul style="list-style-type: none"> - Observation - Questionnement - Réflexion - Discussion sur l'apprentissage avec les pairs et les enseignants - Rétroaction visant la proaction 	<ul style="list-style-type: none"> - Tâches ouvertes - Évaluations écrites et orales - Dossier d'apprentissage
La consignation de l'apprentissage	« consiste à réunir des preuves de l'apprentissage » (Organisation du Baccalauréat International, 2018).	<ul style="list-style-type: none"> - Questions - Réflexions - Preuves d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> - Carnet ou journal d'apprentissage - Histoire d'apprentissage - Dossier
La mesure de l'apprentissage	« vise à déterminer ce qu'un élève a appris à un moment donné » (Organisation du Baccalauréat International, 2018).		<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation ministérielle - Évaluation du centre de services
Le compte rendu de l'apprentissage	« décrit la progression de l'apprentissage et les accomplissements des élèves, met en lumière les domaines à améliorer et contribue à l'efficacité du programme » (Organisation du Baccalauréat International, 2018).		<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens entre parents, enseignants et élèves - Entretiens menés par les élèves - Bulletins scolaires - Progression des apprentissages

Pour bien évaluer les élèves, les enseignants prennent également en compte le cadre d'évaluation de chacune des disciplines du *Programme de formation de l'école québécoise*. Ainsi, ce cadre légal indique aux enseignants les critères à considérer pour évaluer les élèves ainsi que les pondérations à respecter pour produire un résultat disciplinaire.

Les enseignants du préscolaire évaluent les élèves selon les six compétences du préscolaire. Les normes et modalités d'évaluation du préscolaire de l'École internationale Saint-François-Xavier sont détaillées dans le document-école placé en annexe¹. Elles sont élaborées par les enseignants du préscolaire en collaboration avec la direction de l'école.

Les enseignants du primaire évaluent les élèves selon les différentes compétences du *Programme de formation de l'école québécoise*. Aussi, les enseignants de l'école contribuent à la rédaction du document *Normes et modalités d'évaluation*². Ce document indique les compétences qui sont évaluées à chacune des années du primaire. Il indique également ce qui est évalué à chacune des étapes ainsi que les compétences transversales qui sont évaluées.

(Ministère de l'Éducation du Québec, 2004).

Approches de l'évaluation



Programme de formation de l'école québécoise



Droits et
responsabilités des
membres de
la communauté scolaire

Élève

Enseignant

Parent

Orthopédagogue

Direction

L'élève joue un rôle actif dans l'évaluation. Effectivement, l'élève fait preuve de capacité d'évaluation :

- « en travaillant en partenariat avec les enseignants pour élaborer leurs objectifs d'apprentissages et leurs critères de réussite »;
- « en étant capables de s'autoévaluer et de discuter de leurs progrès en matière d'atteinte des objectifs d'apprentissage »;
- « en sélectionnant les preuves (par exemple : des exemples de leur apprentissage) qui démontrent le mieux l'atteinte des objectifs d'apprentissage »;
- « en développant les compétences métacognitives nécessaires pour réfléchir sur leur apprentissage et planifier les prochaines étapes »;
- « en s'appuyant sur les rétroactions et sur diverses stratégies pour adapter leur apprentissage et déterminer où et quand l'améliorer ».

De plus, tel qu'il est indiqué dans la politique sur l'évaluation et l'apprentissage du primaire et du secondaire du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, l'élève :

- « a le droit de se présenter aux épreuves synthèses s'il est inscrit à l'école et s'il a suivi le cours ».
- « a le devoir de fréquenter assidûment ses cours, de participer activement aux activités d'apprentissage et d'évaluation organisées par ses enseignants ».

De plus, les élèves qui estiment « qu'il y a une erreur d'attribution de note à une épreuve sur le bulletin peuvent demander une révision du résultat en s'adressant à la direction de l'école (...) » (Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, 1998).





L'enseignant joue un rôle central dans l'évaluation. En effet, il manifeste ses capacités d'évaluation en adoptant divers comportements :

- « aide les apprenants à devenir des élèves montrant des capacités d'évaluation ».
- « utilise les données et les preuves pour déterminer les stratégies de planification et d'enseignement ».
- « comprend le but de l'évaluation, et sélectionne des stratégies et des outils appropriés ».
- « collabore avec d'autres enseignants afin de concevoir des évaluations et de réviser leur notation, d'analyser les résultats et prévoir les étapes suivantes ».
- « fournit des rétroactions efficaces et communique les progrès en matière d'apprentissage ».
- « communique les preuves et les données aux élèves et aux membres de la communauté d'apprentissage ».
- « réfléchit sur les preuves et les données pour améliorer ses propres pratiques ».
- « prévoit diverses occasions de réussir ».
- « favorise la réflexion des élèves en leur montrant des exemples ».

(Organisation du Baccalauréat International, 2018).

De plus, comme l'indique *la Loi sur l'instruction publique*, l'enseignant a le droit :

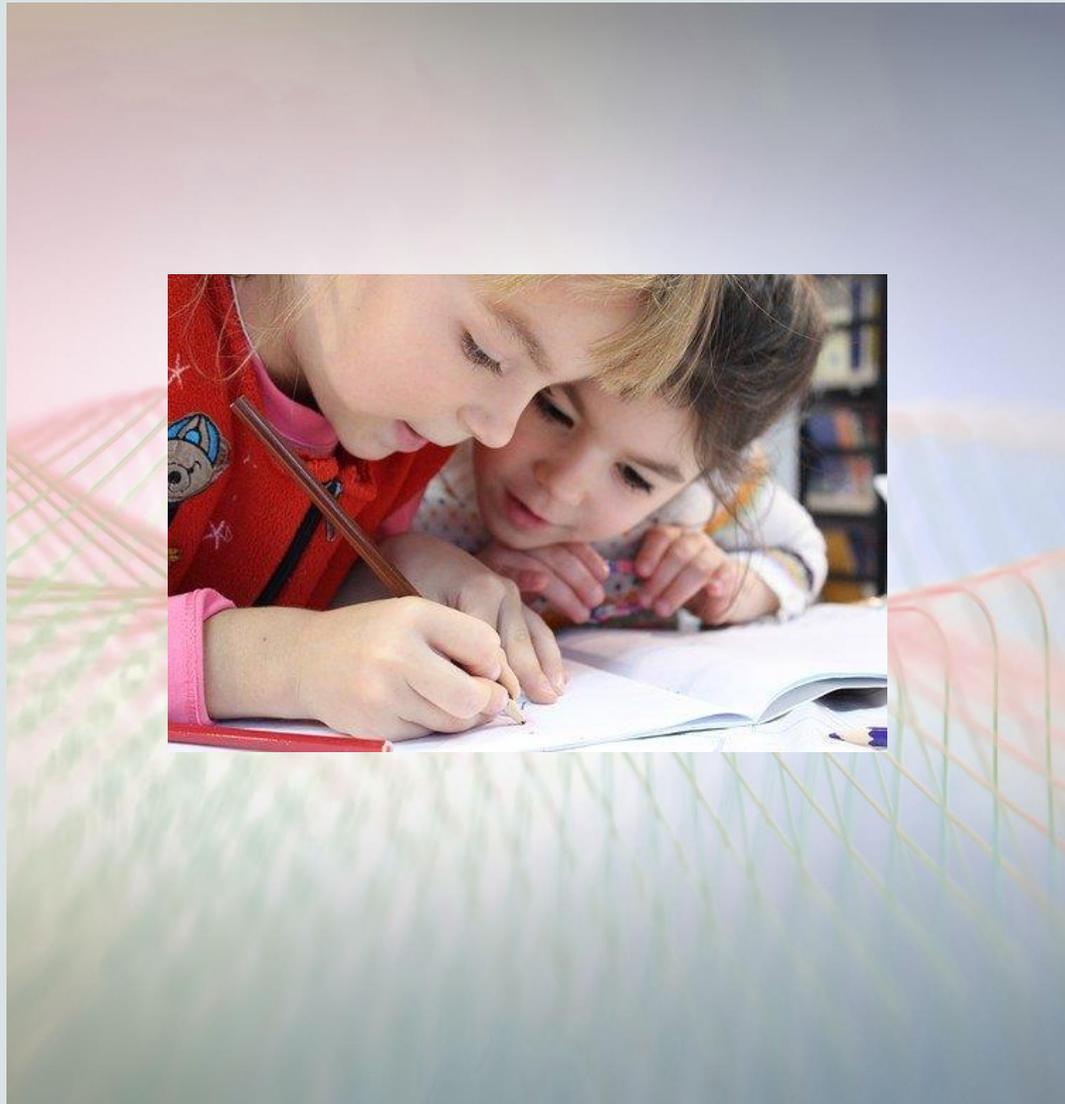
« de choisir les instruments d'évaluation qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés. » (LIP, article 19)

Cependant, ce droit s'accompagne également de la responsabilité pour l'enseignant de mesurer et d'évaluer de façon constante et périodique les élèves. En effet, l'enseignant doit évaluer les besoins et l'atteinte des objectifs de chaque élève de son groupe en se basant sur les progrès réalisés.



Les parents reçoivent un bulletin à différentes périodes de l'année qui présente le cheminement scolaire de son enfant.

De plus, tel qu'indiqué dans la politique sur l'évaluation et l'apprentissage du primaire et du secondaire du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, le parent, s'il estime « qu'il y a une erreur d'attribution de note à une épreuve sur le bulletin peut demander une révision du résultat en s'adressant à la direction de l'école (...) » (Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, 1998).



Les orthopédagogues jouent un rôle dans l'évaluation des élèves. Ce rôle est particulièrement important pour les élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage. Les évaluations qu'elles vont réaliser avec les élèves vont permettre de déterminer les processus fonctionnels et déficitaires chez les élèves le but étant de préciser les processus cognitifs qui sont affectés en lecture, écriture et mathématique. Les évaluations en orthopédagogie vont comporter de nombreux avantages : avoir une idée de la sévérité des difficultés, mieux comprendre d'où viennent les difficultés, déterminer le plan d'action pour aider l'enfant. Les évaluations en orthopédagogie comportent plusieurs étapes : l'analyse de la situation de l'élève, la sélection des épreuves à utiliser, les rencontres d'évaluation, l'analyse et l'interprétation des données, la rédaction du rapport orthopédagogique, la communication des résultats et la mise en place des interventions suggérées. Les orthopédagogues ne peuvent pas poser de diagnostic. De ce fait, à la suite de leurs évaluations, les orthopédagogues ont la responsabilité de faire appel à d'autres professionnels (ex. : psychologue, orthophoniste, ergothérapeute) s'ils jugent que la situation de l'élève le nécessite.

(Sénécal et Godbout, 2020).

La direction de l'école a également des responsabilités en lien avec l'évaluation en effet, elle

- *« approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou le centre de services scolaire » (LIP 96.15).*



De plus, tel qu'indiqué dans la politique sur l'évaluation et l'apprentissage du primaire et du secondaire du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, la direction d'école

- *« coordonne et supervise l'administration de toutes les épreuves de synthèse dans son école ». La direction a également la responsabilité de s'assurer « du caractère confidentiel des données d'évaluation conservées conformément aux dispositions des régimes pédagogiques et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements (L.R.Q. chapitre A-2.1) ».*
En cas d'absence à une épreuve synthèse, « la direction de l'école pourra exiger un certificat d'absence émis par un professionnel compétent. Il appartiendra à la direction de l'école, s'il y a lieu, de donner le suivi qui s'impose. »

Pour plus d'information
communiquer au

418.862.6901 p: 3930



Révisé en ÉÉ le 14 mars 2022
Présenté au CÉ le 28 mars 2022



Références :

- Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup. (1998). *Politique sur l'évaluation des apprentissages en formation générale à l'enseignement primaire et secondaire*, Repéré à <https://www.cskamloup.qc.ca/wp-content/uploads/2018/09/S%C3%89J-Politique-sur-l%C3%A9valuation-des-apprentissages-au-primaire-et-au-secondaire.pdf>
- Ministère de l'Éducation du Québec. (2004). *Programme de formation de l'école québécoise*, gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Éducation. (2020). *Loi sur l'instruction publique*. Repéré à <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-13.3>
- Organisation du Baccalauréat International. (2009). *Pour faire une réalité du programme primaire : Cadre pédagogique pour l'éducation internationale dans l'enseignement primaire*. Repéré à <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-13.3>
- Organisation du Baccalauréat International. (2018). *Programme primaire : L'apprentissage et l'enseignement*. Repéré à <https://www.ibo.org/fr/programmes/primary-years-programme/curriculum/learning-and-teaching/>
- Organisation du Baccalauréat International. (2020). *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*. Repéré à <https://ibo.org/fr/professional-development/free-learning/psp-pd-learning-resources/>
- Sénécal, M.-N. et Godbout, M.-J. (30 novembre 2020). *Qu'est-ce qu'une évaluation orthopédagogique*. Institut des troubles d'apprentissage. <https://institutta.com/mediatheque/evaluation-orthopedagogique>